



96/PP/dp/290

AVIS N° 6 DU CONSEIL REGIONAL DE LA FORMATION (12 juillet 1996)
--

Le C.R.F. rend l'avis suivant et à l'unanimité.

Vu la nécessité de permettre l'organisation des cours de sciences administratives dans les plus brefs délais;

Vu que ces cours étaient auparavant dispensés par les provinces qui disposent dès lors d'une expérience indiscutable en ce domaine;

Vu la spécificité institutionnelle née de la séparation de la province du Brabant et de la création de la province du Brabant wallon;

Le C.R.F. suggère :

1. d'octroyer aux provinces, pour une période d'un an, l'agrément de tout programme correspondant à celui repris dans l'avis n° 4 du C.R.F. du 26 avril 1996 et concernant les cours de sciences administratives;
2. d'agréer, à titre transitoire et pour une durée d'un an, les programmes de formation tels que présentés d'une part par la province du Brabant wallon et, d'autre part, par la Ville de Wavre et plus particulièrement son école de promotion sociale et annexés au présent avis.



Bâtiment Folon
chaussée des Nerviens, 25
1300 WAVRE

Téléphone : 010 / 23 60 11
Télécopieur: 010 / 23 62 69

**Direction d'administration
du greffe**

**Service du personnel et
de la formation**

Contenu du programme des cours de sciences administratives

Module 1 :

I. Tronc commun

1. Constitution - Institutions	15 heures
2. Droit administratif	20 heures
3. Lois de base - Approche	10 heures
4. Méthodologie	25 heures
5. Droit civil	15 heures
6. Droits et devoirs du fonctionnaire	10 heures

II. Cours spécifiques

1. Loi communale	45 heures
2. Loi provinciale	45 heures
3. CPAS	45 heures
4. Intercommunales	45 heures
5. Hôpitaux	45 heures

III. Notions de finances

1. Finances communales	10 heures
2. Finances provinciales	10 heures
3. CPAS	10 heures
4. Intercommunales	10 heures
5. Hôpitaux	10 heures

Module 2 :

I. Tronc commun

1. Marchés publics	15 heures
2. Modes de gestion	15 heures
Régie - Concessions - ASBL - Baux - Intercommunales - Droit des sociétés	
3. Initiation aux notions d'environnement (Planification - sensibilisation - « Vue panoramique »)	15 heures
4. Législation sociale (Contrat-statut, statut syndical, SHEL, protection du travailleur, sécurité sociale (chômage/pensions))	20 heures

II. Options spécifiques

1. Aménagement du territoire et urbanisme (politique foncière -décentralisation....)	15 heures
2. Environnement	15 heures
3. Démographie - Population - Nationalité - Etat civil <i>Deux sous-options : loi sur les étrangers et loi électorale</i>	20 heures
4. Cours d'eau -voirie	10 heures
5. Police administrative	10 heures
6. Législation scolaire	15 heures
7. Affaires sociales et culturelles	15 heures
8. Logement	10 heures
9. Spécialisation « législations sociales » (CPAS - Hôpitaux - Handicapés - Minimex...)	25 heures
10. Informatique	20 heures
11. Financement des hôpitaux	10 heures
12. Finances	30 heures
13. Fiscalité	15 heures
14. Gestion administrative du personnel (calcul traitement, ...)	20 heures
15. Fonds de secours - Fonds spéciaux	15 heures
16. Maisons de repos	15 heures

Module 3

I. Tronc commun

1. Institutions européennes	15 heures
2. Principes généraux de droit et contentieux administratif	25 heures
3. Contrôle de l'administration (internes et externes) - notions	10 heures
4. Gestion des ressources humaines et management	25 heures
5. Exercices pratiques des lois de base	20 heures
6. Recherches et gestion d'aides et de subsides - montage de projets	15 heures

II. Options spécifiques

1. Institutions de crédit publics et privés	20 heures
2. Exercices pratiques de légistique (langage administratif - rédaction actes - lisibilité)	20 heures
3. Economie politique	20 heures
4. NCCC et éléments d'analyse financière	40 heures
5. Marketing public	20 heures
6. Marchés publics -approfondissement	20 heures

Profil des formateurs : remplir une des conditions :

- Soit être diplômé de l'enseignement universitaire ou assimilé pour le domaine lié aux cours dispensés;
- Soit être titulaire d'un grade légal (comme les secrétaires communaux, ...) des pouvoirs locaux y compris les receveurs communaux et comptables provinciaux;
- Soit être titulaire d'un grade de niveau A et ayant une expérience de 3 ans dans une administration locale, régionale ou communautaire.

* *

*

COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES

1er module

Cours B.6.	Notions de finances : communes	10 heures
------------	--------------------------------	-----------

1. LE BUDGET

- Définition
- Principes (annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre)
- Structure
- Elaboration
- Vote
- Approbation
- Crédits provisoires
- Modifications budgétaires et crédits spéciaux
- Exécution
- Le compte budgétaire

2. LES RECETTES, LES DEPENSES ET LES INVESTISSEMENTS

- La ventilation économique des recettes
- La ventilation fonctionnelle des dépenses
- La ventilation économique des dépenses
- Les investissements

3. LA NOUVELLE COMPTABILITE COMMUNALE

- Comptabilité budgétaire et comptabilité générale
- Budget, bilan et compte de résultats
- Le plan comptable
- Le bilan
- Le compte de résultats
- L'organisation de la comptabilité générale
- Vers une comptabilité de gestion et analytique